

[N° 3 | JUILLET 2024]

An aerial photograph of a town, showing a road winding through residential areas and hills in the background. The image is overlaid with a green gradient that transitions from a lighter green at the top to a darker green at the bottom.

GROLLEY

I N F O R M A T I O N S

Sommaire

- 3** Mot du Syndic
- 4** Le Conseil général
- 5** Décisions du Conseil général
- 9** Le Conseil communal et dicastères
- 22** Informations communales
- 26** Divers

Impressum

Tirage: Publication éditée 2 à 3x par an à 1000 exemplaires

Éditeur: Commune de Grolley - **Tél.:** 026 476 03 60

Site web: www.grolley.ch - **E-mail:** commune@grolley.ch

Graphisme: Effet-i-media - www.bepbep.ch

Photos: Commune de Grolley - Benoît Perriard - Bruno Hayoz - Laurent Crottet de Parallaxe

Impression: media f imprimerie SA



Mot du Syndic



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

C'est avec une grande joie et un profond sentiment d'optimisme que je m'adresse à vous dans ce nouveau bulletin communal. Nous traversons une période de changements significatifs et de projets ambitieux qui façonnent l'avenir de notre belle commune.

L'un des événements les plus marquants de notre histoire récente fut certainement l'acceptation, le 3 mars 2024, du projet de fusion des communes de Grolley et Ponthaux. Après une intense période de préparation, cette journée de partage et de rassemblement entre les citoyennes et citoyens de nos deux communes fut remplie d'émotions et de joie. Le résultat de cette votation a dépassé nos pronostics les plus optimistes.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous avez accordée au Conseil communal en disant « oui » à cet ambitieux projet. Cette union, qui sera effective le 1^{er} janvier 2025, représente bien plus qu'un simple regroupement administratif. Elle symbolise notre volonté commune de renforcer nos liens, de partager nos ressources et de bâtir ensemble un avenir prospère. En unissant nos forces, nous

pourrons offrir à nos citoyens des services améliorés, une gestion optimisée des ressources et un cadre de vie encore plus agréable.

Fort de ce succès, les conseillères et conseillers de Grolley et Ponthaux se sont immédiatement remis au travail pour concrétiser et donner vie à notre future nouvelle commune. Le but commun et la très bonne collaboration entre nos deux exécutifs facilitent grandement l'organisation des groupes de travail et les discussions au sein de ceux-ci.

En parallèle, le projet d'agrandissement de notre école avance à grands pas. Cette initiative témoigne de notre engagement envers l'éducation de nos enfants et de notre désir de leur offrir les meilleures conditions possibles pour leur épanouissement et leur réussite. L'école, cœur battant de notre communauté, sera bientôt mieux équipée pour accueillir nos jeunes et répondre aux besoins croissants de notre population. ■

Christophe Prétet
Syndic

Le Conseil général

Mot de la présidente

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec un grand plaisir que je partage avec vous quelques nouvelles.

Nous sommes à un tournant de notre histoire communale, avec la fusion imminente de Grolley et Ponthaux. Acceptée à une large majorité lors du vote du 3 mars 2024, cette fusion nous permettra de former la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux à partir du 1^{er} janvier 2025. Le Conseil général verra ainsi sa composition modifiée, accueillant 12 nouveaux membres provenant de l'ancienne commune de Ponthaux, portant son total à 42 membres. Les commissions (financière, urbanisme et de naturalisation) devront également être modifiées en tenant compte de ces nouvelles élues et nouveaux élus. Nous allons travailler ces prochains mois à une transition sereine et efficace.

ments sportifs, garantissant ainsi des conditions optimales d'apprentissage et de loisirs pour toutes et tous. Une commission *ad hoc* réunissant notamment des membres du Conseil communal, du Conseil général et des représentantes des écoles et associations a travaillé sur ce projet. Le concours d'architecture est maintenant lancé et un projet sera choisi d'ici la fin de cette année.

En outre, il est important de souligner l'engagement du Conseil général en faveur de l'environnement. Les enjeux environnementaux sont au cœur de nos préoccupations pour l'avenir et le Conseil général dans plusieurs propositions et postulats qu'il transmet cherche à agir pour préserver notre environnement et promouvoir des pratiques durables au sein de notre commune. Ces actions visent à garantir un cadre de vie sain pour les générations futures.

La Commune de Grolley a la chance de pouvoir compter sur des personnes engagées, dans ses organes politique, mais également dans la diversité des activités culturelles et sportives qui sont offertes. Favorisant les échanges, elles enrichissent la vie de notre commune et offrent à chacun et chacune la possibilité de s'épanouir personnellement mais également de tisser des liens forts avec les autres membres de la communauté.

Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre soutien et votre engagement. Ensemble, construisons un avenir prometteur pour Grolley-Ponthaux, en veillant à ce que notre développement soit harmonieux, durable et bénéfique pour toutes et tous. Restons unis et solidaires pour relever les défis de demain et saisir les opportunités qui se présentent à nous. ■

Valentine Mottas,
Présidente du Conseil général



Par ailleurs, l'ambitieux projet de rénovation et d'agrandissement de nos infrastructures scolaires et sportives aura pour objectif de répondre aux nouveaux besoins de la commune fusionnée. Ce projet vise à moderniser nos installations, à créer de nouvelles salles de classe et à enrichir nos équipe-



Décisions du Conseil général

Décisions du Conseil général du 28 mai 2024 (compte 2023)

Lors de cette séance, le Conseil général a :

- approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 12 décembre 2023
- approuvé à l'unanimité les comptes de résultats et d'investissements 2023
- approuvé à l'unanimité la proposition d'acquisition de la parcelle à créer 1445 RF de Grolley d'une surface de 3'740 m² - secteur de La Croix
- approuvée à l'unanimité la proposition d'acquisition de la parcelle 680 RF de Grolley d'une surface de 1'695 m² - Es Vessanes - Complément de la décision pour la reprise du puits du Moulin et des installations hydrauliques selon demande du Registre foncier
- renvoyé à l'unanimité le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'achat d'abonnements de transports publics
- refusé avec 15 voix contre, 9 voix pour et 5 abstentions l'article 1 du Conseil communal concernant l'aménagement du territoire – plan d'aménagement de détail PAD Centre-Gare – demande d'un crédit d'investissement de CHF 73'000
- accepté avec 18 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions, l'amendement à l'article 1, présenté par le groupe Pro Grolley, dont la teneur doit être modifiée par « Le Conseil communal est autorisé à engager le 30 % du coût total, mais au maximum CH 55'000, du plan d'aménagement de détail PAD Centre-Gare »
- accepté avec 26 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, le projet d'arrêté pour le crédit d'investissement tel qu'amendé relatif à la participation aux frais d'élaboration du plan d'aménagement de détail PAD Centre-Gare
- accepté avec 22 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le postulat P012_2021-2026 pour la création d'une commission du développement durable
- élu tacitement, Mme Valentine Mottas à la Présidence du Conseil général
- élu à la majorité absolue, M. Patrick Blanc à la Vice-présidence du Conseil général
- élu tacitement, M. Roland Gisler au Bureau du Conseil général



Situation des investissements au 31.12.2023

Le compte des investissements 2023 boucle avec un excédent de dépenses de CHF 1'126'105.30 alors que le budget prévoyait des investissements nets de CHF 3'802'300. L'écart avec les montants budgétisés est principalement dû au retard dans la réalisation de certains projets.

Objet	Voté en
0 Administration générale	
Rénovation du bâtiment de l'administration	2019
Rénovation du bâtiment de l'administration - crédit additionnel - M16/22	2022
Rénovation du bâtiment de l'administration - subvention	
Auberge de la gare - rénovation et entretien ancien bâtiment - M7/22	2022
Auberge de la gare - subvention	
2 Formation	
Crédit d'étude infra. Scolaires et sportives - M30/23	2023
Gestion informatique des clés des bâtiments	2019
3 Culture, sports et loisirs	
Zone sportive - rénovation place de jeux - M14/22	2022
Zone sportive - réfection buvette - M27/23	2023
6 Trafic et télécommunications	
Réfection route de la Croix et de l'Eglise	2020
Sentier piétonnier- route de la Croix	2020
Réfection autour de l'Eglise - M13/22	2022
Assainissement éclairage public - M15/22	2022
Réfection des routes communales - M28/23	2023
Achat tracteur - M29/23	2023
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	
Assainissement et développement réseau eau potable	2020
Reprise des instal. hydrauliques d'armasuisse	2018
Taxes de raccordement entre. Privées	-
Taxes de raccordement ménages privés	-
Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	2014
Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit de réalisation	2015
Bassin de rétention	2018
Taxes de raccordement entre. Privées	-
Taxes de raccordement ménages privés	-
Revitalisation du ruisseau de Corsallettes (secteur Les Noutes) - M9/22	2022
Chapelle mortuaire	2018
Révision du PAL, crédit additionnel 4 - M1/21	2021
Total des	
Total de	
Excédent de	



CREDITS Votés	Dépenses / recettes en 2023	Total dépenses /recettes au 31.12.2023	Solde des crédits au 31.12.2023	Commentaires	T = Terminé C = en cours
400'000.00	8'500.75	399'667.95	332.05	Travaux finis en 2023	T
60'000.00	76'569.20	76'569.20	-16'569.20		
0.00	-15'208.00	-15'208.00	15'208.00		
235'000.00	131'793.75	225'856.55	9'143.45	Travaux finis en 2023	T
0.00	-8'531.00	-8'531.00	8'531.00		
380'000.00	0.00	0.00	380'000.00	Crédit voté en 12.2023 - étude en 2024	C
90'000.00	9'904.85	87'412.20	2'587.80	Travaux finis en 2023	T
60'000.00	56'057.15	56'057.15	3'942.85	Travaux finis en 2023	T
100'000.00	0.00	0.00	100'000.00	Crédit voté en 12.2023 - début des travaux en 2024	C
100'000.00	44'428.40	98'790.15	1'209.85	Travaux finis en 2023	T
60'000.00	20'378.00	66'000.00	-6'000.00	Travaux finis en 2023	T
185'000.00	164'668.85	164'668.85	20'331.15	Travaux finis en 2023	T
355'000.00	12'173.85	0.00	355'000.00	En suspens auprès du bureau ingénieur (appel d'offres)	C
256'000.00	0.00	0.00	256'000.00	Crédit voté en 12.2023 - début des travaux en 2024	C
90'500.00	0.00	0.00	90'500.00	Crédit voté en 12.2023 - Appels d'offres	C
1'850'000.00	441'501.15	553'173.35	1'296'826.65	Travaux en cours	C
180'000.00	180'000.00	180'000.00	0.00	Contrat de vente validé par Armassuisse en 2023	T
	-11'463.60			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
	-21'093.00			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
15'000.00	0.00	8'196.75	6'803.25	Crédit d'étude terminé	T
215'000.00	0.00	215'000.00	0.00	Lié au bassin de rétention (permis de construire)	C
1'300'000.00	0.00	436'079.80	863'920.20	En suspens auprès des services du canton	C
	-11'008.65			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
	-44'604.80			Facturation des taxes à la délivrance du permis	-
630'000.00	67'533.50	67'533.50	562'466.50	Travaux débutés en octobre 2023	C
350'000.00	12'226.05	341'663.90	8'336.10	Travaux terminés - meubles funéraires reçus en 2023	T
80'000.00	12'278.85	91'562.40	-11'562.40	Nouvelle mise à l'enquête	C
dépenses 2023	1'238'014.35				
s recettes 2023	-111'909.05				
dépenses 2023	1'126'105.30				

Comptes 2023

Grâce à des recettes fiscales qui se maintiennent à un haut niveau et à des charges notablement inférieures aux

prévisions, les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 648'079.16 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 320'500. Comme de très nombreuses communes fribourgeoises, les résultats sont meilleurs que prévus.

Compte de résultats	Comptes 2023	Budget 2023
Charges d'exploitation	9'646'155.74	9'554'272.00
Charges de personnel	1'349'907.10	1'359'218.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'613'182.15	1'607'191.00
Amortissements du patrimoine administratif	431'988.15	464'858.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	309'138.16	254'499.00
Charges de transfert	5'941'940.18	5'868'506.00
Subventions redistribuées	0.00	0.00
Revenus d'exploitation	-9'967'705.71	-8'944'437.00
Revenus fiscaux	-6'509'099.25	-5'997'600.00
Revenus réguliers et de concessions	0.00	0.00
Taxes	-1'173'594.56	-1'070'780.00
Revenus divers	0.00	0.00
Prélèvements sur les financements spéc.	-348'535.65	0.00
Revenus de transfert	-1'936'476.25	-1'876'057.00
Subvention à distribuer	0.00	0.00
Résultats provenant des activités d'exploitation	-321'549.97	609'835.00
Charges financières	22'763.60	18'700.00
Revenus financiers	-157'833.77	-130'880.00
Résultats provenant des financements	-135'070.17	-112'180.00
RESULTAT OPERATIONNEL	-456'620.14	497'655.00
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	-191'459.02	-177'155.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-191'459.02	-177'155.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-648'079.16	320'500.00
Pour information	Comptes 2023	Budget 2023
Imputations internes - charges	9'111.40	0.00
Imputations internes - produits	-9'111.40	0.00



Conseil communal

Dicastères



Christophe Prétet
Syndic

Dicastère 1

Administration générale,
Relations publiques
Justice et Police
Conseil général (relation)
Fusion des communes
Aménagement et cadastre
Auberge et administration



Devant : M. Pierre Bourgnon (Syndic de Ponthaux), M. Christophe Prétet (Syndic de Grolley)

2^{ème} plan : M. Gianmarco Ferri (CC Grolley), Mme Priska Thoutberger (Secrétaire communale Grolley), Mme Anne-Françoise Renevey (Secrétaire communale Ponthaux), Mme Stéphanie Mettraux (CC Ponthaux),

3^{ème} plan : M. Valenti Sapin (CC Grolley), M. Michel Noguét (CC Ponthaux), M. David Buchs (CC Grolley), M. Nicolas Robyr (CC Grolley), M. Antoine Julmy (CC Ponthaux), M. Guillaume Rohrbasser (CC Grolley) et Mme Birgit Bronner (CC Grolley)

Absent : M. Jan Salzmann (CC Ponthaux)

Fusion Grolley-Ponthaux

Le mercredi 22.05.2024, le Conseil général a été informé du nom des membres des conseils communaux de Grolley et Ponthaux qui resteront en poste dès le 1er janvier 2025.

Les membres du futur Conseil communal seront :

Conseil Communal de Ponthaux :

M. Pierre Bourgnon

M. Antoine Julmy

M. Jan Salzmann

Conseil Communal de Grolley :

M. Christophe Prétet

M. David Buchs

Mme Birgit Bronner

M. Gianmarco Ferri

M. Nicolas Robyr

M. Valentin Sapin

M. Michel Noguét (Ponthaux), Mme Stéphanie Mettraux (Ponthaux) et M. Guillaume Rohrbasser (Grolley) quitteront leur fonction au 31.12.2024.

16 groupes de travail ont été créés dans lesquels tous les membres des conseils communaux de Grolley et de Ponthaux travaillent afin de préparer au mieux la transition vers la nouvelle commune, notamment la consolidation des budgets des deux communes afin de pouvoir rapidement présenter au conseil général le budget pour l'année 2025.

Bien que le Conseil communal ait un délai de cinq mois pour présenter le budget 2025, la loi sur les finances communales (art. 7 al. 4), précise qu'en l'absence de budget au 1^{er} janvier,

le Conseil communal n'est autorisé à effectuer que les dépenses indispensables aux activités ordinaires de la commune.

Par activités ordinaires, on entend par exemple le paiement des charges liées, les dépenses liées à l'exploitation et au fonctionnement de la commune, les salaires, etc...

En cas de dépenses urgentes et non budgétées, la commission financière sera invitée à se prononcer et à donner son préavis sur cette nouvelle dépense.

Finalement, la séance de constitution du Conseil communal se tiendra début janvier 2025 et ainsi formalisera les attributions et les dicastères de chaque conseiller.

En ce qui concerne le Conseil général, des élections auront lieu dans la commune de Ponthaux en date du 6 octobre 2024 pour le premier tour et du 27 octobre 2024 pour le second tour, si nécessaire. Le dépôt des listes étant fixé au lundi 26 août 2024 à midi.

La séance de constitution de conseil général se tiendra le 21 janvier 2025 et, lors de cette séance, seront constituées la commission financière, la commission d'aménagement et la commission des naturalisations. ■



Projet « Agrandissement du cercle scolaire » – suite – concours

À la suite de l'adoption par le Conseil général du crédit d'étude pour les infrastructures scolaires et sportives, la commission école a élaboré le programme du concours d'architecture avec l'aide de M. Alexandre Clerc du bureau ACArchitectes.

Dans un futur proche, qui est la base du présent programme du concours, le cercle scolaire qui sera regroupé sur un seul site comptera 340 élèves, ce qui nécessitera 5 salles de classe enfantines et 12 salles de classe primaires, soit un total de 17 salles de classe et de deux salles de sport.

En tenant compte des différentes projections des études préliminaires et des coûts, nous souhaitons conserver les infrastructures existantes et agrandir le cercle scolaire avec des salles de classe supplémentaires et une nouvelle salle de sport. Les bâtiments existants ne subiront pas de transformations importantes mais des déplacements de cloisons intérieures permettant de regrouper l'entier des classes enfantines 1H-2H dans le bâtiment scolaire existant, de réorganiser les salles ACT/ACM et de conserver les salles des services auxiliaires (logopédie, psychologie, travailleur social), ainsi que la bibliothèque et la salle maternelle à l'intérieur de ce bâtiment. Une modification des voies de fuite AEAI sera nécessaire. La salle de sport existante sera conservée en l'état.

De ce fait, la Commune a besoin d'une infrastructure complémentaire de 10 salles de classe primaires, 3 salles d'appui et une salle des maîtres. De plus, elle souhaite construire une nouvelle salle de sport simple polyvalente pour répondre aux besoins scolaires et parascolaires, ainsi que des sociétés locales, tant pour le sport que pour la culture. Afin de compléter ses infrastructures de protection civile, un abri PC de 200 places supplémentaires doit être prévu. Ces infrastructures complémentaires peuvent être réalisées en un ou plusieurs bâtiment(s).

Il s'agit d'un concours de projets en procédure ouverte selon le règlement SIA 142. Chaque équipe sera composée d'au moins un architecte, d'un ingénieur civil et d'un architecte-paysagiste.

Un contrôle technique des projets sera réalisé par le bureau ACArchitectes à Fribourg et un contrôle financier des projets sera également fait par un économiste de la construction, membre du jury.

Le jury sera composé de 17 membres professionnels ou non professionnels et de spécialistes conseils.

En ce qui concerne le calendrier du concours, le lancement de la procédure a eu lieu le vendredi 10 mai 2024 avec la publication sur la plateforme simap.ch qui est le site pour les marchés publics.

Les participants au concours peuvent s'inscrire à partir du 10 mai 2024 et à ce jour il y a neuf bureaux qui se sont inscrits. Nous sommes dans une situation inédite dans le canton de Fribourg, car actuellement, il n'y a pas moins de 5 concours de ce type en cours, notamment dans les communes de La Roche, de Prez et du Bois-d'Amont qui souhaitent agrandir leurs infrastructures scolaires et / ou sportives.

L'annonce des résultats du concours aura lieu au mois de novembre 2024 et le vernissage le 27 novembre 2024 à 18h00. Une exposition publique est également prévue du 28 novembre au 8 décembre 2024.

Le planning intentionnel pour la suite du projet est :

Janvier 2025

Votation du crédit d'études et devis estimatif à +/- 20 % sur la base de l'analyse du concours

Février-décembre 2025

Avant-projet yc la demande préalable

Janvier-juin 2026

Projet définitif et devis général +/- 10%

Février-mars 2026

Votation du crédit de construction

Mai 2026

Demande d'autorisation de construire

Été-hiver 2026

Appel d'offres aux entreprises

Mars 2027

Début du chantier

Été 2028

Mise en service.





Helvetia Environnement

Le Conseil communal a été abordé par les représentants de la commune de Belmont-Broye initialement par courrier le 20 juillet 2020, en lien avec la défense incendie et l'approvisionnement en eau potable du « secteur Helvetia Environnement » situé sur la commune de Belmont-Broye, secteur de Léchelles, mais à proximité immédiate de la limite communale de Grolley.

A la suite de ce courrier, une séance a été organisée le 16 mai 2022, au cours de laquelle certaines précisions nous ont été données sur les tenants et les aboutissants de cette demande. En particulier, il est ressorti de la présentation effectuée par CSD Ingénieurs que la zone en question, totalement détachée et éloignée des autres zones à bâtir de la Commune Belmont-Broye, connaissait un développement problématique dans le cadre de la planification locale. La DIME n'avait en effet pas approuvé dans sa décision du 18 août 2021 le maintien en zone d'activités de la parcelle en question et avait demandé la création d'une zone spéciale, à mettre à l'enquête parallèlement et simultanément à une procédure de permis de construire concrète, les procédures étant liées selon la DIME. Lors de cette séance déjà, nous avons pu exprimer nos craintes en lien avec notre propre approvisionnement en eau potable, mais également en lien avec les nuisances que cette zone, située à proximité immédiate de notre territoire communal, allait forcément occasionner en termes de trafic de poids lourds.

S'agissant de la question de la quantité d'eau, la commune de Belmont-Broye nous a transmis le 31 mai 2022 un courrier d'Helvetia mentionnant une consommation maximum de l'ordre de 15 m³ par jour, soit environ 3750 m³ par année.

Ce volume paraissant largement sous-estimé pour une telle activité et une zone d'une dimension aussi grande, par courrier du 5 juillet 2022, nous avons confirmé nos propres difficultés d'approvisionnement en eau potable et le fait que plusieurs études étaient en cours afin d'y remédier. Dans ces circonstances, il n'était pas possible de répondre favorablement à la demande de raccordement de la commune de Belmont-Broye, de même, nous soulignons notre inquiétude par rapport au trafic généré par le projet d'Helvetia Environnement.

Par la suite, nous avons reçu une proposition d'indemnité, les travaux en lien avec le raccordement étant à la charge de la commune de Belmont-Broye. Proposition que le Conseil communal n'a à ce jour pas acceptée.

Le 24 novembre 2023, nous avons informé la commune de Belmont-Broye que le projet posait certains problèmes et demandait une réflexion approfondie, nécessitant en particulier de connaître tous les éléments en lien avec les futures infrastructures pour en mesurer les impacts, ce qui supposait d'attendre la mise à l'enquête du projet pour donner suite à votre demande.

Nous avons ensuite appris que le Conseil général de Belmont-Broye, en séance du 11 décembre 2023, avait refusé le crédit de CHF 930'000 pour le raccordement à la zone en question. Il ressort en particulier du procès-verbal de la séance qu'il existe également dans la Commune de Belmont-Broye une très forte inquiétude de la population en lien avec le trafic généré, mais également des questionnements notamment en lien avec l'opportunité d'une zone isolée et largement détachée de la zone à bâtir, ainsi que des coûts que cet éloignement génère.

A la suite de cette décision, les représentants de la commune de Belmont-Broye sont revenus vers nous en organisant une séance qui a eu lieu le 19 mars 2024, en présence notamment de Mme la Préfète Lise-Marie Graden. A cette occasion, quelques éléments supplémentaires ont été donnés en lien avec la charge de trafic. Toutefois, il est ressorti de cette séance, qu'il ne pouvait être demandé à notre Commune de suppléer à l'équipement de base d'un secteur isolé de la commune de Belmont-Broye, au détriment de notre propre approvisionnement en eau, ainsi qu'en générant un surcroît de nuisances pour notre population, sans connaître l'impact exact du projet.

Nous avons donc réitéré notre demande d'avoir un accès rapide et complet à l'intégralité du dossier, qui comprend forcément une étude d'impact sur l'environnement, ce qui nous permettra de mesurer l'impact réel pour notre Commune sous l'angle de son propre approvisionnement en eau et de la charge supplémentaire de trafic.

En résumé, vous l'aurez compris, ce projet est suivi par le Conseil communal et les préoccupations de nos citoyens sont aussi les nôtres. ■

Votre avis compte ! Mise en consultation publique du projet d'agglomération de 5^e génération

Jusqu'au 24 juillet 2024, découvrez le projet d'agglomération de 5^e génération et transmettez vos remarques et suggestions à l'Agglomération de Fribourg ! Explorez les stratégies et mesures élaborées dans diverses thématiques cruciales telles que la mobilité, l'urbanisation et la préservation du paysage. Si le projet est porté par l'Agglomération, ce ne sont pas moins de 25 communes qui ont pris part à l'élaboration de ce projet. Le document peut être consulté au format électronique sur www.agglo-fr.ch, ou en format papier dans les locaux de l'Agglomération de Fribourg ainsi que dans les préfectures de la Sarine et de la Singine.



Le PA5 est disponible ici : <https://www.agglo-fr.ch/article/mise-en-consultation-publique-du-projet-dagglomeration-de-5e-generation-pa5-votre-avis-compte>



Communes participants à l'élaboration du PA5 : Avry, Belfaux, Corminboeuf, Cottens, Düdingen, Ferpicloz, Fribourg, Le Gibloux, Giffers, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley, Hauterive, Marly, Matran, Le Mouret, Neyruz, Pierrafortscha, Prez, La Sonnaz, St-Ursen, Tafers, Tentlingen, Villarsel-sur-Marly et Villars-sur-Glâne. ■



David Buchs
vice-Syndic

Dicastère 2

Affaires culturelles
Sociétés locales
Infrastructures zone sportive

Bienvenue à M. Jan Salzmann au sein de la Commission culturelle

Dans le cadre de la future fusion entre les communes de Grolley et Ponthaux, nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. Jan Salzmann au sein de notre Commission culturelle. Actuellement Conseiller communal à Ponthaux, M. Salzmann a rejoint notre équipe au début de cette année.

Nous sommes convaincus que son expérience et son engagement apporteront une nouvelle dynamique à notre commission. Sa passion pour la culture et sa volonté de promouvoir les activités culturelles au sein de notre communauté sont des atouts précieux pour nous tous.



Nous tenons à exprimer notre gratitude à M. Jan Salzmann pour son implication et son enthousiasme et nous réjouissons de cette collaboration qui, sans aucun doute, enrichira la vie culturelle locale. ■

Grolley Animé : un début de saison festif malgré la météo

Malgré un temps maussade, la saison de Grolley Animé a démarré en fanfare. Le 24 mai dernier, vous avez pu vous réchauffer en swinguant sur les rythmes endiablés de Tarmac Rodéo.

Plus récemment, le 14 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe Jim the Barber pour une soirée rock mémorable. Ce groupe, totalement fribourgeois et Grolleysan de surcroît, a su conquérir le cœur du public. Quant au concert du 28 juin dernier, vous avez pu faire connaissance de David Cairo, OVNI de la planète reggae.



Les prochains concerts de Grolley Animé promettent d'être tout aussi captivants :

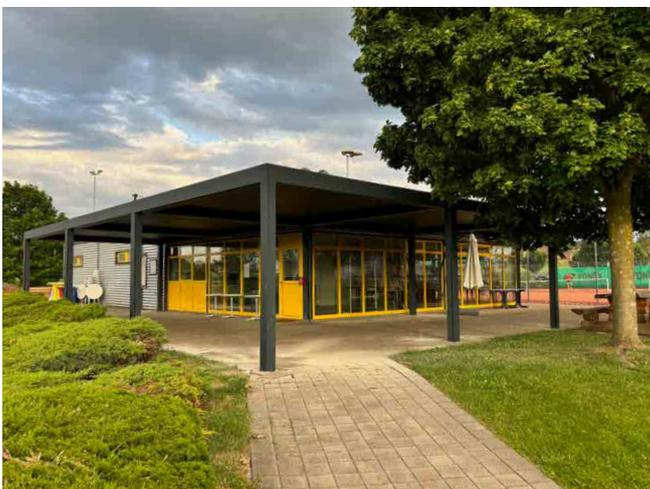
- **12 juillet** : Les Tit'Nassels, avec de la poésie, du rock et de la bonne chanson française
- **23 août** : Jo Mettraux, chanteur fribourgeois dont les textes jouent avec les mots et les images
- **6 septembre** : Les Fils du Facteur, pour une soirée de chansons françaises chantées par des petits Suisses
- **20 septembre** : Les 10 Gagas, un groupe de reprises composé de cuivres (à foison) et d'une batterie

Venez nombreux profiter de ces moments musicaux hauts en couleur. N'oubliez pas que tous les vendredis de la saison de Grolley Animé, vous pouvez vous rafraîchir au bar et, si la faim vous tenaille, vous pourrez apaiser votre estomac en découvrant les Food Trucks du jour.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ces soirées festives et conviviales. ■

Rénovation de la buvette de la zone sportive de Grolley

Le 25 octobre 1999, la Préfecture accordait un permis de construction pour une buvette dans la zone sportive. Après quelques ajustements, un nouveau permis fut délivré en février 2000 et les locaux furent inaugurés en juin de la même année. Depuis, la Commune de Grolley fournit fièrement à ses athlètes un espace sportif de grande qualité, ainsi qu'un endroit convivial à sa population.



Vingt-trois ans plus tard, il est temps d'engager des travaux de rénovation pour entretenir ce bâtiment communal et lui redonner sa splendeur d'antan. Après avoir investi dans la rénovation de l'aire de jeux, l'amélioration de la buvette s'est imposée, avec notamment la modernisation de la cuisine et l'installation d'une pergola bioclimatique de 65 m².

En effet, le Conseil communal, conscient du besoin d'une structure extérieure pour s'abriter, a prévu une pergola dont les travaux sont d'ores et déjà terminés. Celle-ci offre un espace ombragé et confortable grâce à ses lames orientables ajustables selon les conditions météorologiques.

Quant à la rénovation de la buvette en elle-même, les travaux sont agendés à l'automne prochain. ■



Guillaume Rohrbasser
Conseiller communal

Dicastère 3

Routes
Eaux usées / Eau potable
Transports
Bâtiments STEP et Edilité

Transports publics – nouvel horaire 2025



L'été arrivant, pourquoi ne pas profiter d'un petit dépaysement en Suisse ou en Europe avec le train ? D'autant plus que le nouvel horaire pour 2025 a été mis en consultation dernièrement. D'importants changements interviendront, notamment avec le décalage d'un quart d'heure du départ des trains. À destination de Fribourg, les départs auront donc lieu tous les 16' et 46'. Certaines correspondances, notamment vers Berne, s'en trouveront améliorées. De plus, le train à destination de Fribourg continuera sa voie vers Romont puis Lausanne. ■

CFF – Nouveau bâtiment technique

Toujours côté CFF, un nouveau bâtiment technique, remplaçant l'actuel, devrait voir le jour d'ici quatre ans à la gare de Grolley. Celui-ci, prévu initialement d'apparence complètement en béton et entouré de surfaces asphaltées, a fait l'objet d'une révision suite à l'opposition émise par le Conseil communal. Une végétalisation partielle des façades et des surfaces adjacentes a pu être obtenue lors de la conciliation. ■





Remplacement de l'éclairage public

Faisant suite à la demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public votée fin 2022, et après une procédure d'appel d'offres publique, les travaux viennent d'être adjugés et seront réalisés ces prochains mois. Avec ce nouveau système, il sera possible de réduire voire d'éteindre complètement l'éclairage sur certains secteurs la nuit, réduisant ainsi la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. ■

Réfection du réservoir « Bois des Combes »

Les lectrices et lecteurs les plus assidus de la feuille officielle l'auront certainement remarqué : la procédure d'enquête publique concernant les travaux de réfection de notre réservoir d'eau vient de paraître. Ceci plus de trois ans après la votation du crédit d'investissement lié. La route fut longue et fastidieuse : définition d'un bureau d'ingénieurs, recherche de plans de l'existant qui n'existaient finalement plus, de même que les calculs statiques. Obtention d'autorisations pour travaux en forêt... Les travaux sont prévus durant l'hiver à venir et nécessiteront la mise hors service du réservoir actuel durant plusieurs mois. La suppléance sera assurée par le réservoir de Belfaux, toutefois des variations de pression seront possibles. ■

Régionalisation des STEP - EBBV

Pour terminer, quelques informations sur l'important projet en cours de régionalisation des STEP dont Grolley fait partie. Là aussi, l'avis d'enquête a paru récemment dans la feuille officielle, avec un objectif de mise en service d'ici trois ans. Pour le raccordement de Grolley, il faudra attendre encore un à deux ans supplémentaires, le temps de relier notre village qui figure parmi les plus éloignés du projet. Cela impliquera à terme la désaffectation partielle de l'actuelle STEP, pour y conserver uniquement un « dégrilleur », équipement permettant de retirer les parties solides importantes des eaux usées. Le solde du site sera donc à disposition de la commune. Le Conseil communal se réjouit d'entendre les propositions des citoyens visant à donner une deuxième vie à ces lieux. ■



Distribution d'eau potable 2023

Devoir d'information à l'usage des consommateurs

Sources privées

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'eau potable du 16 décembre 2016, quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Dès lors, nous rappelons à tous les propriétaires-distributeurs d'eau de sources privées de procéder à une analyse annuelle.



Commune de Grolley

En application de l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable du 23 novembre 2005, la commune de Grolley publie les principales caractéristiques qualitatives de l'eau potable distribuée dans le réseau communal pour l'année **2023**.

Le 52% de l'eau distribuée par le réseau communal Grolley est pompée dans la nappe phréatique au puits des Baumes, situé entre Léchelles et Chandon. Le 48% restant provient du puits du Moulin à Chésopelloz. Les eaux du puit des Baumes sont non-traitées alors que celles du puit du Moulin sont chlorée.

L'eau distribuée ne présentait aucun dépassement de valeurs microbiologiques.

Propriétés chimiques du réseau communal de grolley en 2023

- Nombre d'analyse effectué par la Commune et la Base logistique de l'armée : **14**
 - 1x distribution en direction du PAA
 - 6x distribution dans le village
 - 1x au réservoir du Bois des Combes
 - 1x au puit des Baumes
 - 3x au puit du Moulin (avant et après chloration)
 - 1x Campagne d'analyse cantonale pour les métaux, Glyphosate, AMPA et Glufosinate
- 1x analyse du Chlorothalonil
- Quantité d'eau consommée 143'265 m³ (Décembre 2022 à décembre 2023), soit environ 189 litres par jour et par habitant
- Consommation moyenne Suisse : 140 litres par jour
- Dureté totale : 35.4° français (type d'eau : dure)
- Teneur en nitrates : 16 mg/l < 40 mg/l valeur limite
- Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du conseiller communal responsable des eaux, M. Guillaume Rohrbasser. Des informations sont également à disposition sur le site internet suivant :

www.fr.ch/eau et www.grolley.ch ■



Nicolas Robyr
Conseiller communal

Dicastère 4

Constructions
Energie
Cimetière
Environnement
Déchèterie

L'importance des haies pour notre écosystème local

Les haies sont des éléments essentiels de notre paysage, jouant un rôle crucial dans notre écosystème local. Elles servent de réservoir de nourriture, de refuge, de lieu d'hivernage et de site de nidification pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes.

Outre leur valeur écologique, les haies contribuent également à la consolidation des talus et à la prévention de l'érosion éolienne grâce à leur effet brise-vent. Elles participent à la structuration du paysage, offrant une délimitation naturelle entre les différents espaces de notre commune.



Cependant, pour préserver leur biodiversité et leur fonctionnalité, il est essentiel d'entretenir régulièrement les haies. Sans intervention humaine, les espèces à croissance rapide risquent d'étouffer les autres plantes. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter des mesures d'entretien adéquates, telles que la taille régulière et le contrôle des espèces envahissantes.

En prenant soin de nos haies, nous protégeons non seulement notre environnement naturel, mais nous contribuons également à la beauté et à la santé de notre commune. Nous invitons tous les habitants à participer à cet effort collectif pour préserver ce précieux patrimoine naturel.

Vous trouverez la liste des espèces indigènes de haies sous le lien suivant : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-05/liste-des-essences-indigenes-de-haies.pdf> ■





Informations sur la façon d'éliminer les accumulateurs lithium-ion correctement

Éliminer correctement les accumulateurs lithium-ion préserve l'environnement et les ressources.

Afin de préserver l'environnement, nous vous informons que dorénavant les piles en lithium-ion sont récupérées séparément à la grande déchetterie. En effet, les accumulateurs usagés sont, en grande partie, composés de matériaux recyclables.

Les accumulateurs lithium-ion, présents dans nos smartphones, notebooks, jouets, visseuses, appareils photo numériques, vélos et voitures électriques, sont essentiels à notre quotidien moderne. Cependant, une utilisation non conforme ou un dommage peut les rendre dangereux, augmentant le risque d'incendie.



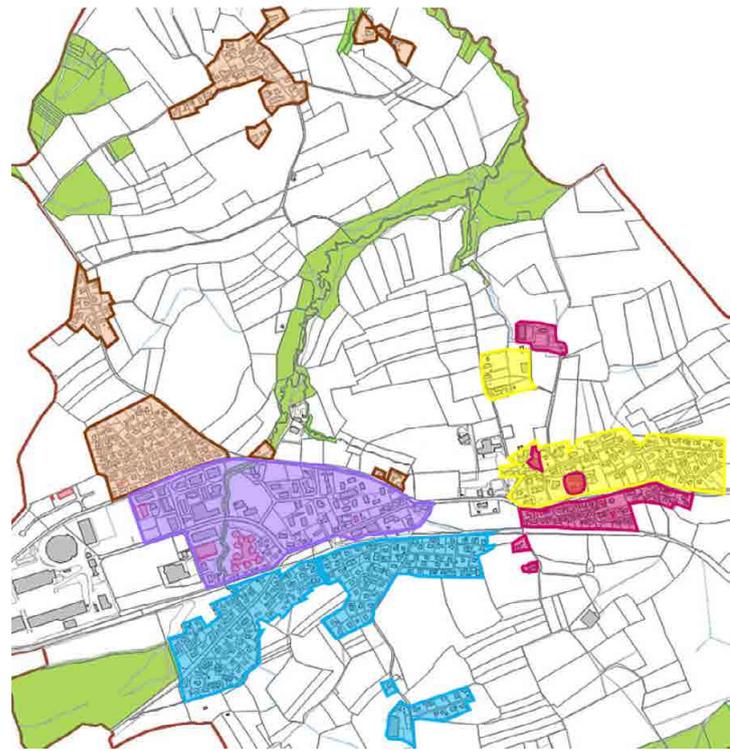
En Suisse, des incidents se multiplient où des accumulateurs mal éliminés s'enflamment dans les poubelles, conteneurs à déchets, camions à ordures ou installations de tri, causant des dommages importants. Soyez prudents et éliminez vos accumulateurs correctement.

Comment reconnaître les accumulateurs lithium-ion?

Les accumulateurs contenant du lithium se repèrent souvent à la mention non obligatoire «Li» ou «Li-Ion», symbole du métal lithium. Ces accumulateurs existent en diverses formes et tailles. Les accumulateurs rechargeables sont presque toujours des accumulateurs lithium-ion. ■

Déchets verts et gazon – respectez les lieux de collecte

Les agriculteurs mettent à disposition de la population les fumières destinées à la collecte des déchets verts et gazon. Nous vous prions dès lors de bien vouloir respecter les lieux et d'y déposer uniquement des déchets compostables et le gazon dans les lieux de collecte ci-dessous, **selon les quartiers** :



- **M. Christian Ducotterd, Chemin de la Rosière 5**
pour les quartiers des Noutes, route de Ponthaux, impasse du Ruisseau, route du Bois du Puits, route du PAA, les Biolettes, Impasse des Saules, la Fin de la Croix, le Cheiry, en Genevrex, Route de la Croix et Grands-Champs.
- **M. Eric Progin, Route de Corsallettes 38**
pour les habitants de Corsallettes, Route de la Broye, Le Melley, les Thurlings, le Guéravet, Champ des Pierres.
- **M. Pierre Barras, Route de Corsallettes 27**
pour les quartiers de la route de l'Industrie, les Sablions, Fin du Chêne, route du Centre. Champ des Entes, impasse de l'Artisanat, Route de la Gare et Champ-Clos.
- **RC Agro, Route du P.A.A. 27**
pour les quartiers de l'impasse du Gros Pra, Place de l'Eglise 6, la route de Fribourg et l'impasse du Verger, route de la Cherna et route de la Pantar.
- **M. Sébastien Page, Place de l'Eglise 7**
pour les quartiers du Sansuvy, Le Village (sauf place de l'Eglise 6), Pra Maudry, Route de Château-Bois, Pré-des-Biches et Impasse du Tilleul.

Vous pouvez également consulter le plan sur notre site internet Grolley - Points de collectes - MEMO Déchets (memo-dechets.ch).

Nous vous rappelons également tout dépôt illicite constitue une infraction aux dispositions du règlement communal et passible d'une amende de CHF 20 à CHF 1'000 selon la gravité du cas.

Merci de votre coopération pour maintenir notre environnement propre et respectueux. ■



Journées fribourgeoises du photovoltaïque les 27 et 28 septembre



Le photovoltaïque est l'un des piliers de notre transition énergétique et cette énergie renouvelable dispose d'un potentiel de développement énorme, en particulier sur les bâtiments. Le Service de l'énergie vous invite à venir échanger sur ce thème les 27 et 28 septembre prochains à Bluefactory et le 28 septembre lors de portes ouvertes organisées dans les communes à travers le canton.

Vous souhaitez produire une partie de l'électricité que vous consommez, mais vous manquez d'informations pour faire des choix ? Vous aimeriez connaître les opportunités qui s'offrent à vous en tant que propriétaire ou locataire et les avancées technologiques dans le domaine ? Vous avez besoin d'informations pratiques et de comparer plusieurs solutions ?

Urnes funéraires

Comme annoncé, en mars dernier les employés communaux, en collaboration avec les employés de la marbrerie Page, ont procédé au déplacement des urnes funéraires. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que ces travaux se déroulent dans le respect et la dignité appropriés à ce lieu de mémoire.

Les familles peuvent désormais se recueillir dans un environnement plus paisible. ■



Jardin des souvenirs

Suite aux demandes exprimées par les familles des défunts, un couvercle ornemental a été installé au jardin des souvenirs.

L'Autorité communale espère que cette amélioration apportera réconfort et apaisement à toutes les personnes venant se recueillir en ce lieu. ■



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie A/E

LES JOURNÉES FRIBOURGEOISES
DU PHOTOVOLTAÏQUE
DIE FREIBURGER TAGE
DER FOTOVOLTAIK

*Le solaire
expliqué
près de chez
vous !*

ENTRÉE LIBRE
27 - 28.09.2024
Conférences et stands
Bluefactory, Fribourg

28.09.2024
Portes-ouvertes d'installations
photovoltaïques dans tout le canton

EN PARTENARIAT AVEC

Energie-FR

Avec le soutien de

SUISSEÉNERGIE

SWISSOLAR

Rendez-vous aux Journées fribourgeoises du photovoltaïque : le Service de l'énergie, en collaboration avec le programme cantonal de formation continue Energie-FR et en partenariat avec le programme Suisse Energie de la Confédération et avec Swissolar, vous mettra en lien avec des acteurs du domaine avec des conférences, des stands et des visites d'installations. ■



Birgit Bronner
Conseillère communale

Dicastère 5

Finances / Impôts
Economie
Agriculture / Sentiers
Forêts
Ruisseaux

Valorisation de l'habitat forestier le long du Ruisseau de Corsalettes

La Corporation forestière Forêts-Saraine mène un projet de valorisation de l'habitat dans la forêt bordant le Ruisseau de Corsalettes. Ce cours d'eau, s'écoulant depuis les hauts de Nierlet-les-Bois jusqu'au Chandon, a été colonisé par le castor ces cinq dernières années. Cette présence a favorisé la création de nouveaux biotopes bénéfiques pour l'écosystème local.



Cependant, le chemin piéton qui longe le cours d'eau, de la STEP de Grolley jusqu'au lieu-dit Au Champs Corboz, présente des défis. Les castors écorcent les arbres, créant des risques pour les promeneurs et les installations de pique-nique. Les arbres de gros diamètre, essentiels pour la biodiversité et l'ombrage en été, sont particulièrement affectés.

Pour répondre à ces enjeux, un projet global a été élaboré, regroupant différentes mesures préventives et correctives. L'objectif est de canaliser les lieux d'alimentation des castors et de protéger les arbres à forte valeur écologique.

Objectifs du projet :

- Revalorisation du biotope humide FR515 L'Epénaz : inclure la variable «castor».
- Augmentation du volume de bois tendre : planter des saules et autres bois tendres pour canaliser le nourrissage des castors.
- Protection des arbres : installer des treillis métalliques autour des arbres proches des zones de pique-nique.
- Installation de panneaux d'information : sensibiliser le public aux mesures en place et aux enjeux environnementaux.

Ce projet, en tenant compte des divers enjeux du site, vise à préserver cet habitat unique tout en assurant la sécurité des visiteurs et la protection des infrastructures de loisirs. ■



Gianmarco Ferri
Conseiller communal

Dicastère 6

Ecole et formation
TIC, informatique
Bâtiments scolaires
AES

Cercle Scolaire

La fusion imminente de la Commune de Grolley avec Ponthaux rend caduque la convention actuelle du cercle scolaire signée avec Ponthaux. Un nouveau cercle scolaire communal sera donc étudié pour la rentrée 2025-2026.

Le Conseil communal travaille activement pour garantir une organisation optimale du cercle scolaire de la commune



fusionnée. Si ce nouveau contexte simplifie considérablement les aspects administratifs, de nombreux points organisationnels restent à affiner. Le Conseil communal est pleinement mobilisé sur ces enjeux et collabore étroitement avec l'établissement scolaire pour trouver les meilleures solutions à court, moyen et long terme. Nous restons engagés à assurer une transition harmonieuse pour le bien-être des élèves et des familles de notre commune fusionnée.

Le projet d'agrandissement des infrastructures scolaires est également d'une grande importance. Après avoir établi le programme et le plan des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école, nous avons lancé le concours d'architecture. C'est désormais aux architectes de nous émerveiller avec leurs projets et propositions.

Nous remercions par avance tous ceux qui s'investiront dans ce projet ambitieux et attendons avec impatience de voir comment nos nouvelles infrastructures contribueront à l'épanouissement de nos élèves. ■

Accueil Extrascolaire

La reprise de l'Accueil Extra-Scolaire (AES) par la Commune s'est déroulée de manière très satisfaisante. Grâce à l'engagement professionnel et personnel des intervenantes, la transition s'est effectuée en douceur, sans aucun problème ni dysfonctionnement à signaler. Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'association La Montgolfière et à ses bénévoles pour leur soutien précieux, qui a grandement contribué à la fluidité de cette transition.

Face à l'augmentation constante des demandes, la réponse de la commune doit être adéquate. L'adaptation et l'élargissement de l'offre de places en AES sont au cœur des réflexions

et des analyses en cours pour la mise en place du nouveau cercle scolaire. Le Conseil communal reste très attentif à cette offre et envisage également d'étendre l'ouverture de l'AES à certaines périodes de vacances.

La Commune est résolue à répondre aux besoins croissants en matière d'accueil extra-scolaire et à assurer une transition harmonieuse pour le bien-être de nos enfants. Nous restons engagés à offrir un environnement sûr et enrichissant pour tous les élèves. ■

Camp Vert et Camp d'Hiver

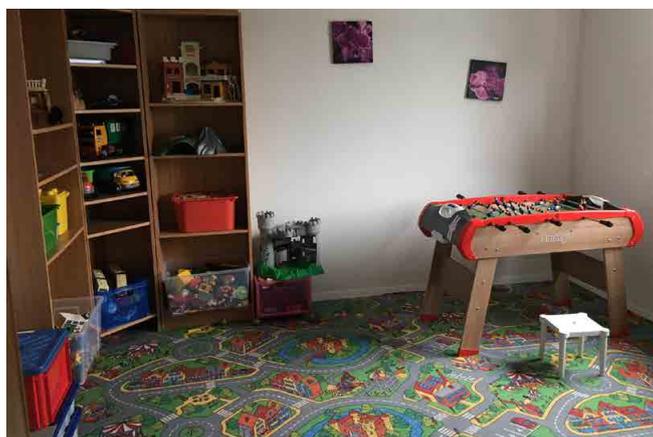
Ce qui a débuté comme un premier essai de réintroduire le camp de ski peut désormais être considéré comme un acquis de l'école de Grolley. Le binôme formé par les camps verts et le camp de ski confirme sa popularité auprès des enfants et des parents.



Cette édition, comme les précédentes, s'est déroulée à merveille, offrant aux enfants l'occasion d'expérimenter des nouveautés, d'améliorer leurs compétences sociales et de renforcer leur autonomie.

Le Conseil communal adresse un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces camps. Leur dévouement et leur engagement sont essentiels au succès de ces activités enrichissantes pour nos jeunes.

Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à offrir ces expériences uniques qui favorisent le développement personnel et social de nos élèves. ■



La Bibliothèque Scolaire

La bibliothèque scolaire est une priorité chère au cœur du Conseil communal. Suite au départ de Mme Nicole Renevey, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Kavi Renevey au sein de l'équipe de notre bibliothèque.



Nous la remercions pour son engagement envers les élèves et sommes convaincus que son esprit ouvert et jovial apportera beaucoup à l'équipe en place.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et sommes persuadés que la bibliothèque continuera à être un lieu d'apprentissage et de découverte précieux pour nos élèves. Le Conseil communal reste engagé à soutenir et à enrichir ce service essentiel pour notre communauté scolaire. ■

Activités de décroisement

Les enseignant.e.s de notre école ont organisé diverses activités de décroisement sur cette année scolaire pour l'ensemble des élèves. Ces initiatives visent à enrichir l'apprentissage de manière ludique et stimulante pour nos enfants.

Récemment, dans le cadre de l'apprentissage de la lecture, les élèves ont participé à une escape game passionnante durant tout un après-midi. Cette activité a permis aux enfants de développer leurs compétences en lecture tout en s'amusant et en collaborant avec leurs camarades.

A la veille de Pâques, nos jeunes élèves se sont lancés dans la résolution de plusieurs énigmes mathématiques, adaptées à chaque groupe d'âge. Pour chaque énigme résolue, les enfants recevaient des œufs en papier qu'ils pouvaient ensuite échanger contre des œufs en chocolat. Cette chasse aux énigmes a non seulement renforcé leurs compétences

en mathématiques, mais a aussi ajouté une touche festive et motivante à l'apprentissage.

Il est toujours réjouissant de voir nos petits et grands élèves travailler ensemble, s'entraider et progresser dans un esprit de camaraderie et de partage. Ces moments de coopération et d'apprentissage sont précieux pour le développement de nos enfants. ■

Pandathlon en faveur du WWF

C'est avec enthousiasme que les enfants ont participé durant le printemps à un événement extraordinaire : le Pandathlon. Cette petite course autour de l'école a permis aux enfants de montrer leur courage et leur endurance en parcourant de nombreux kilomètres pour une noble cause.



Grâce à leur détermination et à la générosité des parrains et marraines qu'ils ont trouvés, nous avons réussi à récolter une somme impressionnante de CHF 7'220. Cet argent a été intégralement reversé au WWF pour soutenir leurs efforts en faveur de la protection de notre planète et de sa biodiversité.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les parrains et marraines qui ont contribué à cette belle réussite par leurs dons généreux. Votre soutien a été essentiel pour encourager nos enfants et pour aider à faire une différence significative dans la préservation de notre environnement. ■



Valentin Sapin
Conseiller communal
dès 2023

Dicastère 7

Affaires sociales et santé
Assurances
Service du Feu
Protection civile
Militaire

La potentielle et future mue des services sociaux fribourgeois

Le 14 novembre 2023, le projet de loi sur l'aide sociale a été transmis au Grand Conseil qui en a débattu durant cette session d'été. Cette nouvelle loi se veut résolument plus moderne, plus simple et plus claire. Sans entrer dans les détails, on peut surtout relever qu'une des conséquences pour les communes en cas d'acceptation est la nouvelle organisation territoriale qui prévoit 1 service social régional par district ou pour un bassin de plus de 25'000 habitant-e-s. Il en va sans dire que si ce projet de loi est voté par nos députés fribourgeois, le Service social régional de la Sonnaz (SSRS) devra se réorganiser et revoir sa structure. Voilà un défi de taille qui pourrait désormais attendre le SSRS. ■



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Le comité de direction du RSS fait partiellement peau neuve

Et oui ! Lors de l'Assemblée de délégués du 22 mai 2024, notre Conseillère communale, Madame Birgit Bronner, a brillamment été élue au comité de direction du Réseau Santé Sarine (RSS). Cette nomination dans l'organe décisionnel du Réseau (qui est en réalité une association de communes du district de la Sarine) permettra à la Commune de Grolley, à l'avenir, d'encore mieux se faire entendre. On peut saluer ce positionnement stratégique et politique qui va dans l'intérêt de notre commune et de ses citoyens. Bravo à elle et bon vent dans cette nouvelle fonction. ■



Nonagénaire fêté en 2023

Le 3 mars 2024, M. Matthéo de Werra a célébré un événement marquant : ses 90 ans. Lors de cette occasion spéciale, il a reçu les félicitations et les vœux chaleureux de M. Christophe Prétet, Syndic et M. Valentin Sapin, Conseiller communal.

Nous souhaitons à M. Matthéo de Werra encore de nombreuses années de bonheur et de santé. Puissent ses années à venir être remplies de joie et de moments précieux avec ses proches. ■

Valorisation et Autonomie des Seniors : Le Concept Senior+

Le canton de Fribourg, avec le concept Senior+, souhaite valoriser les compétences des seniors et leur permettre de mener une vie autonome aussi longtemps que possible, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Pour concrétiser cette vision, la Commission Senior+, composée de 7 membres, a été créée. Le Concept Senior+ formule les objectifs suivants :

- **Intégration des seniors dans la société** : Favoriser la participation active des seniors, encourager la compréhension et la solidarité entre générations.
- **Reconnaissance de leurs besoins et compétences** : Améliorer la qualité de vie et la coordination des prestations de soins, tout en facilitant le transfert de compétences.
- **Maintien de leur autonomie** : Assurer la sécurité et l'accessibilité de l'habitat, ainsi que l'adaptation de l'environnement et des services pour répondre aux besoins des seniors.

L'élaboration du concept Senior + communal est à bout touchant. Ce concept vise à garantir une meilleure qualité de vie aux seniors, tout en renforçant les liens intergénérationnels et en reconnaissant la richesse de leurs compétences.

Composition de la commission Senior +

Sapin Valentin	Président
Savary Chantal	Secrétaire
Gisler Roland	Membre
Harmer Huguette	Membre
Jaquet Hélène	Membre
Mottas Pierre-Alain	Membre
Tarmoul Claire-Lise	Membre



Informations communales

Administration

Année de Service – Jubilé

Le 1^{er} juin 2009, la Commune accueillait Mme Sonia Dattilo Titone au sein de l'administration communale. Quinze ans plus tard, nous pouvons toujours compter sur sa précieuse collaboration.



Mme Dattilo Titone fait preuve d'une grande polyvalence en travaillant dans divers secteurs de notre administration. Tout au long de ces années, elle a mis ses compétences professionnelles au service de notre communauté.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour son travail remarquable et son dévouement constant. Merci, Mme Dattilo Titone, pour ces 15 années de service exemplaire. ■

Renouvelez vos documents d'identité avant vos vacances !



Avant de partir en vacances, pensez à renouveler votre carte d'identité et votre passeport bien à l'avance. Pour ce faire, rendez-vous à l'administration communale pour les cartes d'identité uniquement ou au service des passeports.

Documents d'identité pour mineurs :

Si vous devez établir une carte d'identité pour un mineur dont les parents sont séparés ou divorcés, la présence des deux parents est requise. À défaut, une procuration signée accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du parent absent est nécessaire. ■



Annonce entrée et sortie de locataire

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation légale d'annoncer au Contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires. Cette obligation est stipulée par la Loi sur le contrôle des habitants (LCH) du 23 mai 1986, dans sa version en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 (RSF 114.21.1)



Art. 6a

Déclaration d'arrivée – Obligation d'annonce de tiers

¹ Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours.

Art. 6b

Déclaration d'arrivée – Modalités

¹ Les tiers soumis à l'obligation d'annonce selon l'article 6a peuvent le faire par correspondance ou par voie électronique, auprès du préposé au contrôle des habitants.

² Les informations transmises par les personnes soumises à l'obligation d'annonce au sens de l'article 6a sont les suivantes: nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse de domicile, commune de domicile, date de déménagement et, pour autant que possible, identificateur du bâtiment (EGID) et identificateur de logement (EWID).

³ L'annonce faite par un tiers ne dispense pas la personne concernée des formalités qu'elle doit accomplir personnellement, et réciproquement.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir respecter cette réglementation pour faciliter la tenue du registre des habitants. ■

Grolley 2023 en quelques chiffres

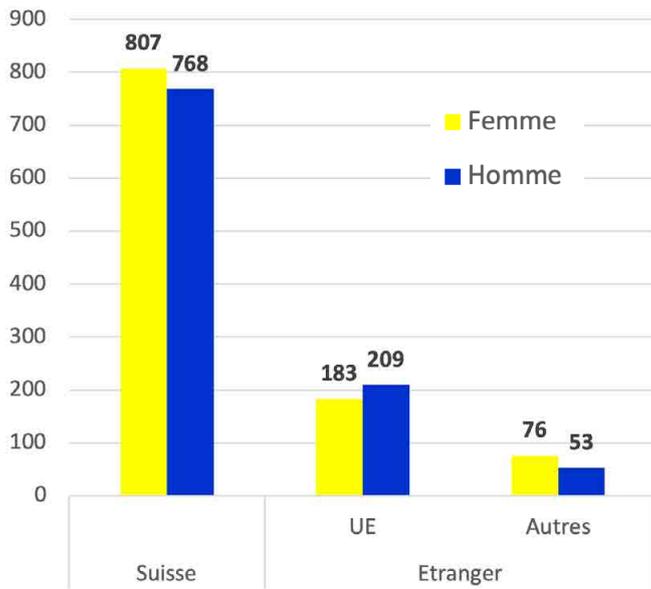
Au 31 décembre 2023, la commune comptait ainsi une population totale de **2'096 habitants**, dont 1'575 de nationalité suisse qui représentent 75.14 %.

La communauté portugaise est la plus représentée avec 217 personnes, suivie par les ressortissants provenant de France (59), d'Italie (41), de Kosovo (39), d'Allemagne (11), du Brésil (10), d'Ukraine (10).





Habitant Suisse-UE-Autres



155 Arrivées



165 Départs



8 Mariages



20 Naissances



7 Filles 13 Garçons

7 Décès



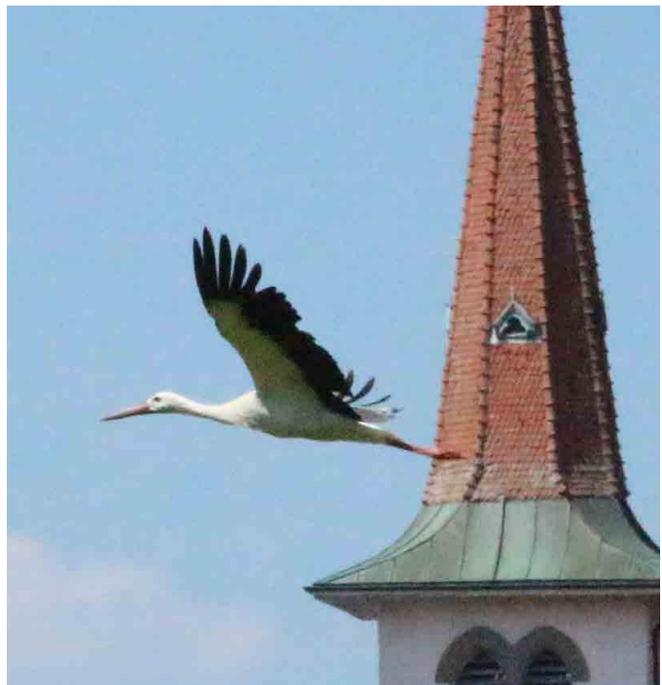
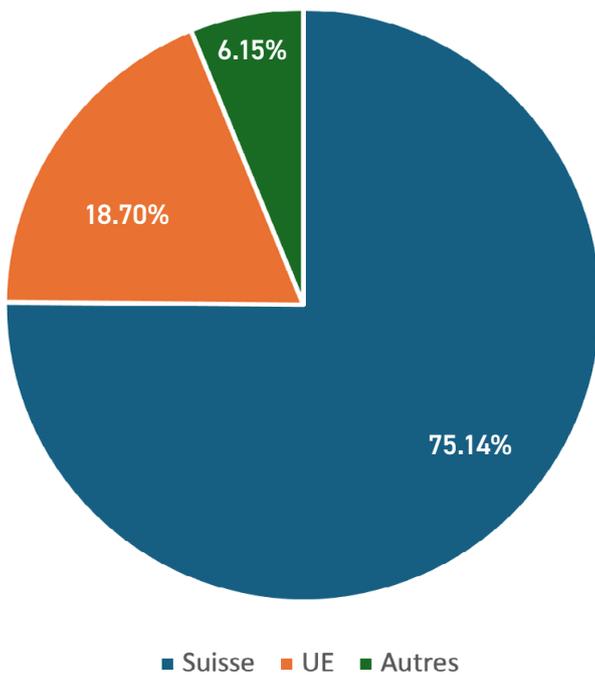
7 Divorces



181 Chiens



Pourcentage de la population





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Suisses et Suissesses de l'étranger



Si vous êtes de nationalité suisse et prenez domicile à l'étranger, vous avez l'obligation légale de vous annoncer auprès de la représentation suisse compétente pour votre lieu de domicile dans un délai de 90 jours après votre annonce de départ en Suisse.

Toute modification (événements d'état civil, changement d'adresse, nationalité) aux données vous concernant doit également être communiquée.

Pourquoi s'annoncer auprès de la représentation suisse ?

D'une part parce que cela est obligatoire. D'autre part, vous aurez notamment accès aux services suivants :

- communication et aide en cas de crise;
- établissement de documents d'identité suisses;
- inscription dans les registres suisses des événements d'état civil survenus à l'étranger (mariage, naissance, changement de nom, décès, etc.). Les registres non tenus à jour peuvent limiter l'établissement de pièces d'identité suisses et l'accès à la nationalité suisse pour les enfants;
- versement facilité d'une rente AVS;
- accès aux votations et élections en Suisse.

Comment s'annoncer ?

L'annonce auprès de la représentation suisse compétente doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la date à laquelle vous avez annoncé votre départ à votre commune de domicile en Suisse. Veuillez vous annoncer au moyen du guichet en ligne.

Les documents suivants sont nécessaires (copies de bonne qualité):

- passeport ou carte d'identité valide de tous les membres de la famille;
- attestation de départ de la commune de domicile en Suisse;
- si disponible, acte d'origine, certificat individuel d'état civil ou certificat de famille.

Si vous ne possédez pas un document d'identité suisse en cours de validité, le certificat individuel d'état civil ou le certificat de famille est obligatoire.

Il est également possible de compléter, signer et transmettre le formulaire « Annonce auprès d'une représentation suisse », ainsi que les documents susmentionnés, à votre représentation compétente. Ce formulaire est disponible sur son site internet.



[Représentations
suisses à l'étranger](#)



[Loi sur les Suisses
de l'étranger](#)



[Comment
s'annoncer ?](#)



S'informer sur son séjour à l'étranger

Consultez les informations pratiques sur différents sujets concernant les Suisses de l'étranger sur notre site internet.

Rester en contact

Installez l'application *SwissInTouch* sur votre smartphone pour recevoir sur une seule plateforme des informations importantes émanant de votre représentation, de la Centrale du Département fédéral des affaires étrangères ou de partenaires.

Bien vieillir à l'étranger

Même si la vieillesse nous paraît loin, pour bien la vivre, il faut la préparer tôt. A l'étranger, l'aide étatique ainsi que les liens familiaux et sociaux peuvent ne pas être aussi présents qu'en Suisse.

Veillez par conséquent prendre connaissance de la brochure et des informations sur notre site internet afin de ne pas vous retrouver dans des situations difficiles si l'assistance d'autrui devait s'avérer indispensable ou en cas de perte d'autonomie.

Responsabilité individuelle

Parmi les tâches dévolues au DFAE figure en bonne place le soutien apporté aux citoyennes et citoyens suisses installés à l'étranger.

Mais attention, ce soutien n'est pas absolu et aucun droit n'existe à l'obtenir. Selon la loi et l'ordonnance sur les Suisses de l'étranger, le principe de la responsabilité individuelle est central. Ainsi, toute personne qui effectue un séjour à l'étranger engage sa propre responsabilité et tente de gérer par elle-même les difficultés auxquelles elle peut être confrontée. Cela implique que l'aide de la représentation suisse est **subsidaire** et que la protection consulaire notamment n'est pas un droit.

Il est donc de votre responsabilité de faire le nécessaire pour éviter de vous retrouver dans une situation difficile et, si cela devait être le cas, de chercher des solutions par vous-même.

Les représentations suisses restent à votre disposition dans les limites de leur mandat.



Séjour à l'étranger

→ Vivre et travailler à l'étranger



www.swissintouch.ch



Retraite à l'étranger



[Loi sur les Suisses de l'étranger](#)



HELPLINE EDA | DFAE

+41 800 24 7 365

+41 58 465 33 33

rund um die Uhr | 24h sur 24 | 24 ore su 24

Skype: helpline-eda

E-Mail | Courriel | e-mail:

helpline@eda.admin.ch

www.helpline-eda.ch

www.helpline-dfae.ch

www.helpline-fdfa.ch

Divers

Jeunesse

La Jeunesse de Grolley est une association dynamique regroupant environ une vingtaine de membres.



Elle est impliquée dans l'organisation de plusieurs événements emblématiques, notamment la Recro'Balade, une balade gourmande annuelle pour le recrotzon.

En parallèle, depuis 2022, elle a mis en place un tournoi de volley qui a rencontré un franc succès. Suite à l'enthousiasme des participants, ce tournoi est reconduit chaque année.

La Jeunesse de Grolley ne se limite pas à ces événements phares. Elle est également active dans diverses manifestations villageoises et prend part aux festivités de jeunesse organisées dans la région.



Son engagement et sa contribution à la vie communautaire font d'elle un acteur essentiel au sein de la commune.

Pour en savoir plus sur la Recro'Balade et d'autres activités de la Jeunesse de Grolley, veuillez contacter Justin Corminboeuf au 079/903.59.44. ■



Votre Club de Tennis Régional

TC
GROLLEY

POUR
BAMBINIS
JUNIORS
ADULTES

www.tcgrolley.ch





La société de musique L'Avenir de Grolley a fêté le 2.6.2024 la bénédiction de son nouveau drapeau et de ses nouveaux uniformes.

Le week-end de la fête Dieu a été marqué par des activités villageoises sur le site de l'école de Grolley, adapté aux circonstances festives. Ainsi un grand loto, un concert de gala par la société de musique la Cigonia et un souper de soutien

animé par le groupe Typhus ont été organisés. Le cortège, la bénédiction et le banquet officiel ont eu lieu de dimanche sous une petite pluie qui n'a pas gâché ces moments exceptionnels.

L'Avenir tient à remercier la commune et la paroisse de Grolley pour leur soutien. Elle remercie également toutes les sociétés du village et les sociétés de musique du giron de la Sarine, les entreprises donatrices, les membres d'honneur, les familles des musiciens, les amis et bien sûr le Parrain et la Marraine pour avoir permis la réalisation de cet événement historique.



La société cherche des musiciens pour combler les rangs de la société, en particulier :

- 2^e cornets
- 3^e cornets
- Basse mib
- Basse sib
- Percussions

Bien-entendu, tous les instrumentistes sont les bienvenus.

Des éventuels cours de remise à niveau sont possibles et gratuits.

En cas d'intérêt, tu peux en parler à un membre de la société ou contacter notre président Olivier Rossy au 079/217.92.29 ou olivier.rossy@rossysa.ch ■



Inscription

Apprends-nous en plus sur toi !

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Fils/Fille de : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ____ No de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Quel instrument souhaites-tu apprendre ?

(Si tu ne sais pas encore, tu peux laisser vide !)

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Cornet | <input type="checkbox"/> Alto | <input type="checkbox"/> Euphonium, baryton |
| <input type="checkbox"/> Trombone | <input type="checkbox"/> Basse | <input type="checkbox"/> Batterie |
| <input type="checkbox"/> Percussion (xylo, etc.) | <input type="checkbox"/> Piano | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |

Je joue déjà d'un instrument de musique : _____

Magnifique ! N'oublie pas de nous retourner ton inscription !

Par poste à => Société de musique l'Avenir, Les Thurlings 57, 1772 Grolley

Ou par mail à => info@avenir-grolley.ch

Besoin d'aide ? Contacte Mario Jaquet au 079 438 25 56

 www.avenir-grolley.ch



Comité de l'EMAG

Dans le but de développer et dynamiser son école de musique, la société de musique l'Avenir de Grolley cherche 2 personnes intéressées à s'investir au sein du comité de l'EMAG. Si vous aimez la musique, si vous pensez que la musique

est nécessaire pour le développement des enfants, si vous voulez favoriser des cours dispensés à proximité et si vous avez quelques heures à consacrer à cette institution, vous pouvez contacter le président de l'Avenir, M. Olivier Rossy au 079/217.92.29 ou olivier.rossy@rossysa.ch ■



La paroisse en quelques dates



- 1^{er} septembre 2024 : **Messe de rentrée à Belfaux**
- 15 septembre 2024 : **Confirmation à Belfaux**
- 25 décembre 2024 : **Messe de Noël à Grolley**
- 19 mars 2025 : **Assemblée de paroisse à Grolley**
- 20 avril 2025 : **Messe de Pâques à Courtion**
- 27 avril 2025 : **Messe des anniversaires de mariage à Belfaux**



Puériculture et consultations parents-enfants

Ateliers-échanges petite enfance

Août à décembre **2024**

Gratuit | Enfants bienvenus | Inscription obligatoire

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Thèmes | 2^e semestre 2024

Joie, frustration, peur & colère

Comment accompagner mon enfant au quotidien.

En collaboration avec Education Familiale.

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Initiation au massage de bébé

Découvrons des mouvements qui mènent à la détente et renforcent le lien d'attachement. (Amener deux linges de bain)

Atelier animé par une instructrice en massage bébé.

Pour parents et bébés de 0 à 1 an

Miam-miam le goûter!

Echangeons des idées de recettes de collations, desserts et goûters pour qu'ils soient gourmands et sains.

En collaboration avec une diététicienne de manger-bouger-fr.ch

Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

Grandir en jouant

Comment peut-on accompagner le bébé et l'enfant dans son développement? Quels jeux à quels moments pour favoriser le mouvement?

En collaboration avec une psychomotricienne de manger-bouger-fr.ch.

Pour parents et enfants de 0 à 2 ans

ABC Ecrans

Comment prendre les bonnes habitudes avec les écrans dès le plus jeune âge.

En collaboration avec REPER.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Lieux et dates

Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer
AOÛT		
Lundi 26 De 9h30 à 11h	Vendredi 30 De 9h30 à 11h	Mardi 27 De 9h30 à 11h
SEPTEMBRE		
Mercredi 4 De 9h30 à 11h	Mardi 17 De 9h30 à 11h	Jeudi 5 De 9h30 à 11h
OCTOBRE		
Mardi 29 De 9h30 à 11h	Jeudi 31 De 9h30 à 11h	Lundi 28 De 9h30 à 11h
NOVEMBRE		
Mardi 19 De 9h30 à 11h	Jeudi 7 De 9h30 à 11h	Vendredi 15 De 9h30 à 11h
DÉCEMBRE		
Jeudi 12 De 9h30 à 11h	Lundi 16 De 9h30 à 11h	Mardi 17 De 9h30 à 11h



Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a):
Les 10.9.24 / 08.10.24 / 05.11.24 / 10.12.24.

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont co-animés par des infirmières-puéricultrices et des experts du domaine.

Inscription:

puericulture@croix-rouge-fr.ch
026 347 38 83



Votre budget devient de plus en plus serré ?

Vous ne savez pas à quoi vous avez droit ?

Vous avez besoin de quelqu'un avec qui parler de votre situation ?

CARITAS Fribourg Freiburg

Caritas Fribourg propose une permanence sociale dans votre région, pour vous accompagner et vous orienter dans le domaine des assurances sociales.

Nous vous attendons aux adresses suivantes sans rendez-vous :

Bulle
Caritas Gruyère
Rue de la Rieta 5
Tous les jeudis
de 9h00 à 12h00 **F**

Tavel
Centre paroissial
Juchstrasse 8
1er et 3e jeudi du mois
de 8h30 à 11h30 **F/D**

Estavayer
Rue du Musée 11
1er et 3e mercredi du mois
de 8h30 à 11h30 **F**

Fribourg
Caritas Fribourg
Rue des Pilettes 1
Tous les mardis et vendredis
de 8h30 à 11h30 **F/D**

Fribourg
**Centre d'animation
socioculturelle du Jura**
Av. du Général-Guisan 59
1er et 3e lundi du mois
de 8h30 à 11h30 **F/D**

Morat
Impuls district du Lac
Rue Principale 25
2e et 4e mardi du mois
de 8h30 à 11h30 **F/D**

Romont
Maison Saint-Charles
Rue du Château 126
2e et 4e mardi du mois
de 8h30 à 11h30 **F**

Châtel-Saint-Denis
**Réseau Santé et Social
de la Veveyse**
Place d'Armes 30
Dès le mois de juillet
de 8h30 à 11h30 **F**

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez appeler la réception de
Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Vous trouverez les informations relatives aux
autres lieux de permanence en consultant
notre site internet bit.ly/caritasfribourg ou en
scannant ce QR Code :



Commune de Grolley



Horaires d'ouverture

Administration communale

	Horaires normaux		Horaires d'été du 8.7 au 18.08.2024	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 à 11h00	13h30 à 18h00	Lundi	8h00 à 11h00 Fermé
Mardi	7h30 à 11h00	Fermé*	Mardi	8h00 à 11h00 Fermé
Mercredi	8h00 à 11h00	Fermé*	Mercredi	8h00 à 11h00 Fermé
Jeudi	7h30 à 11h00	13h30 à 18h00	Jeudi	8h00 à 11h00 Fermé
Vendredi	Fermé*	Fermé	Vendredi	Fermé Fermé

*permanence téléphonique de 8h00 à 11h00 ou 14h00 à 16h00

Ces horaires ne vous conviennent pas ? Fixez un rendez-vous en nous contactant au 026 476 03 60

Veille de fête l'administration ferme à 16h00

Jours fériés et chômés :

- vendredi **29 mars** 2024 • lundi **1^{er} avril** 2024 • mercredi **1^{er} mai** 2024 • jeudi **9 mai** 2024
- lundi **20 mai** 2024 • jeudi **30 mai** 2024 • jeudi **1^{er} août** 2024 • jeudi **15 août** 2024
- vendredi **1^{er} novembre** 2024 • dimanche **8 décembre** 2024 • mercredi et jeudi **25 et 26 décembre** 2024

Grande déchèterie

Mercredi 14h30 – 18h00 (horaire d'hiver)

du 29.10.2023 au 30.03.2024

du 27.10.2024 au 31.12.2024

Mercredi 15h30 – 19h00 (horaire d'été)

du 31.03.2024 au 26.10.2024

Samedi 09h00 – 12h00

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets, vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.



Cette publication est imprimée en Suisse chez media f imprimerie SA

